

**BUDGET PRIMITIF**

**Exercice 2023**

**Note de Présentation Brève et Synthétique du Budget Primitif**

**BUDGET**

**ASSAINISSEMENT**

## **Généralités**

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». L'article L5311-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que s'applique pour les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants l'article L 2313-1 du CGCT.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Le budget 2023 sera présenté au conseil syndical dans sa séance du 21 mars 2023 pour approbation.

Ce budget a été réalisé sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 7 mars 2023.

Dans un contexte économique et financier incertain lié à l'actualité, le budget primitif 2023 veille à la préservation de la qualité du service public local, au maintien d'un niveau d'investissement significatif répondant aux besoins des usagers, des communes et de la réglementation tout en maintenant une gestion rigoureuse pour faire face aux incertitudes.

La répartition des dépenses et des recettes s'effectue de la manière suivante :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

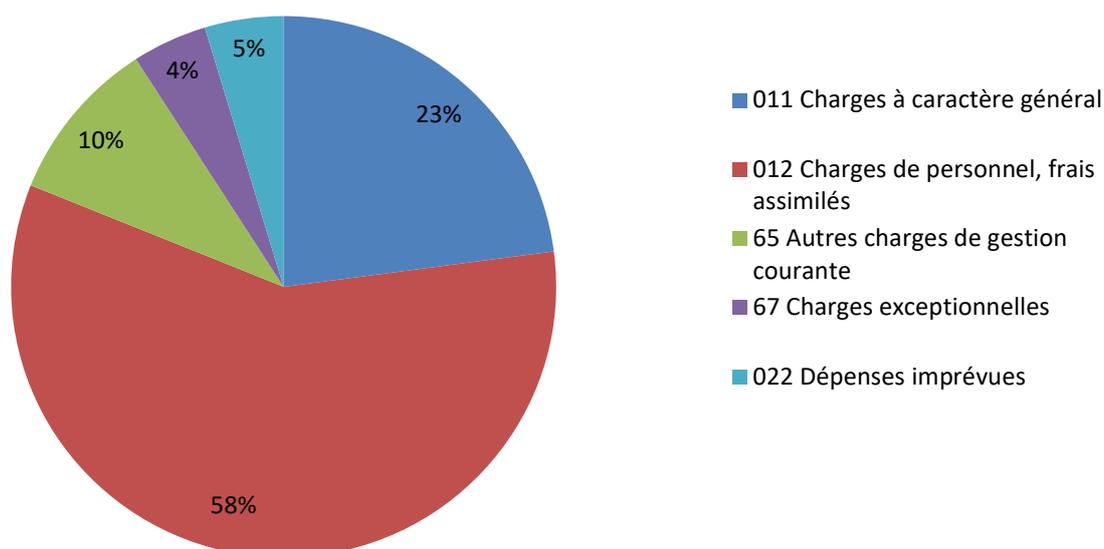
Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de 3 353 255.15 € incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

### Dépenses

	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Evolution
011 - Charges à caractère général	46 100,00 €	51 600,00 €	11,93%
012 - Charges de personnel	125 000,00 €	131 000,00 €	4,80%
66 - Charges financières	25 000,00 €	22 000,00 €	-12,00%
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00%
022 - Dépenses imprévues	10 000,00 €	10 500,00 €	5,00%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>216 100,00 €</b>	<b>225 100,00 €</b>	<b>4,16%</b>
042 - Opérations d'ordre	804 798,00 €	804 798,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	2 110 723,18 €	2 323 357,15 €	
<b>Total</b>	<b>3 131 621,18 €</b>	<b>3 353 255,15 €</b>	

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 4.16% par rapport au budget primitif 2022.

### Répartition des Dépenses de fonctionnement



**Dépenses à caractère général (chapitre 011) :** les charges à caractère général qui représentent 23% des dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse par rapport au budget prévisionnel 2022. La prévision des frais d'honoraires (marché contrôle d'affermage en cours de renouvellement) est revue à la hausse ainsi que la part des frais remboursés au service AEP. (Augmentation générale des coûts au chapitre 011 du service AEP).

**Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) :** les charges du personnel qui représentent 58% des dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse par rapport au budget prévisionnel 2022. Cette augmentation est due à la modification de la quote-part du poste de technicien sur le budget assainissement ainsi qu'aux évolutions des salaires.

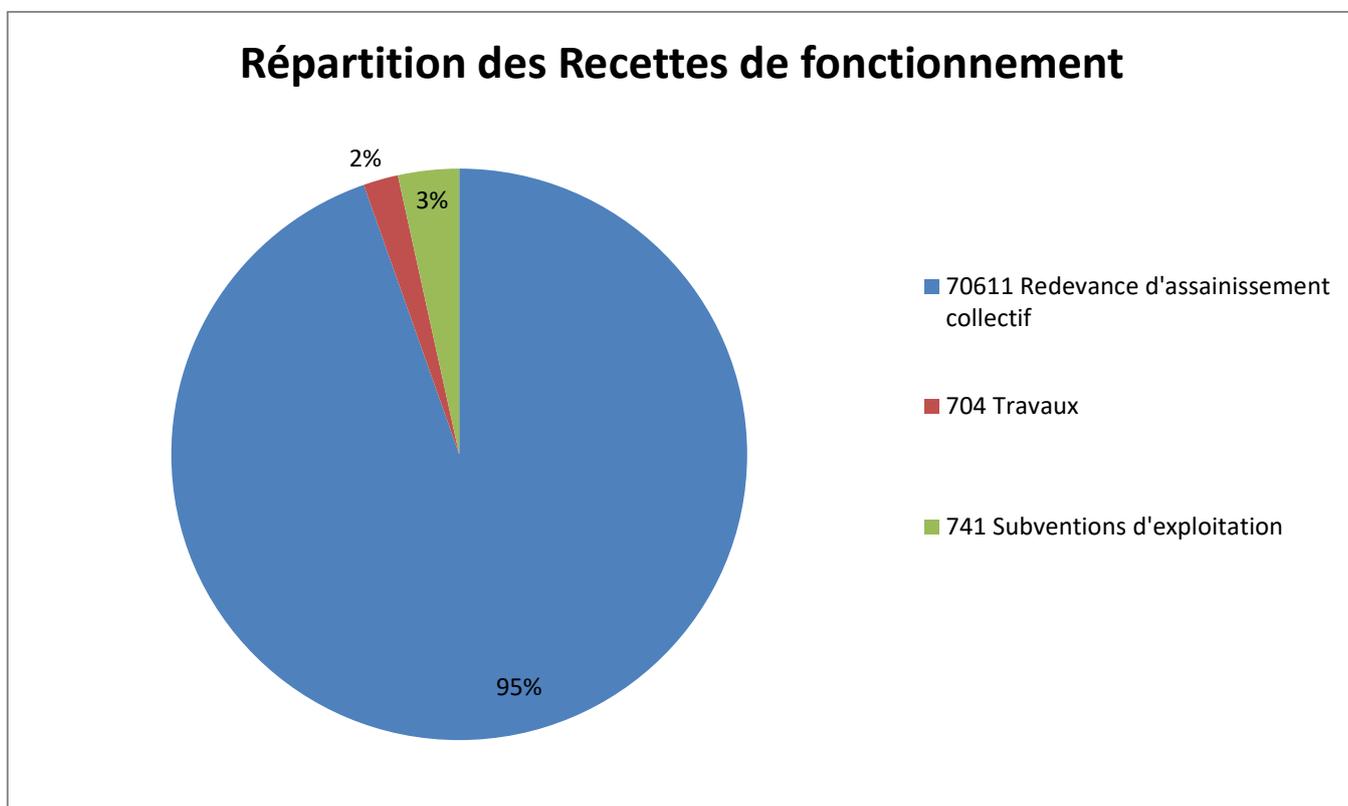
**Charges exceptionnelles (chapitre 66) :** Compte tenu de l'échéancier, les intérêts de la dette à payer en 2023 seront d'environ 22 000€. Cela s'explique par une diminution des Intérêts Courus Non Echu (ICNE) et par le mode de remboursement des emprunts, à savoir l'annuité constante (emprunt souscrit auprès du crédit agricole) et l'amortissement constant (pour l'emprunt du crédit mutuel).

**Charges exceptionnelles (chapitre 67) :** correspond aux annulations de titre sur l'année antérieure. Pas de variation par rapport au budget primitif 2022.

### Recettes :

	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Evolution
70611 - Redevance d'assainissement collectif	1 100 000,00 €	1 108 000,00 €	0,73%
704 - Travaux	- €	23 000,00 €	
741 - Subventions d'exploitation	42 000,00 €	40 000,00 €	-4,76%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 142 000,00 €</b>	<b>1 171 000,00 €</b>	<b>0,73%</b>
042 - Opérations d'ordre	264 067,00 €	264 067,00 €	
R002 - Résultat N-1	1 725 554,18 €	1 918 188,15 €	
<b>Total</b>	<b>3 131 621,18 €</b>	<b>3 353 255,15 €</b>	

La prévision des recettes réelles de fonctionnement est en hausse de 0.73% par rapport au budget primitif 2022.



**Redevance assainissement collectif (chapitre 70) :** sont notamment inscrites les recettes liées de la Participation aux Frais de Branchement (PFB) et de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC).

**Subvention d'exploitation (chapitre 74) :** il s'agit des primes d'épuration.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent pour un montant de 4 116 617.79 €.

### Dépenses :

	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Evolution
21 - Immobilisations corporelles	20 000,00 €	5 000,00 €	-75,00%
23 - Immobilisations en cours	2 502 454,18 €	2 884 738,85 €	15,28%
16 - Emprunts et dettes assimilées	129 000,00 €	129 349,30 €	0,27%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 651 454,18 €</b>	<b>3 019 088,15 €</b>	<b>13,87%</b>
Restes à réaliser	848 552,57 €	833 462,64 €	
040 - Opérations d'ordre	264 067,00 €	264 067,00 €	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>3 764 073,75 €</b>	<b>4 116 617,79 €</b>	

Détail de la répartition des travaux 2023 :

N°/Art	Désignation opération	RAR 2022*	BP 2023	TOTAL 2023
155	Rue des Vignes	40 000.00€		40 000.00€
162	Renforcement PR Lagrange et refoulement		180 000.00€	180 000.00€
167	Lagunage aug de 1 300 EH	3 000.00€	160 000.00€	163 000.00€
175	Extension Secteur Portail / Arnaudet	673 010.19€		673 010.19€
178	Réhabilitation Avenue de la Sauque	32 195.17€		32 195.17€
179	Réhabilitation allée de Pelletan	34 205.99€		34 205.99€
180	Amélioration STEP suite ARD		50 000.00€	50 000.00€
181	Etude faisabilité réhabilitation conduite en privé Mirebeau/route du Stade		10 000.00€	10 000.00€
182	Réhabilitation du réseau rue Aliénor d'Aquitaine	21 051.29€		21 051.29€
184	Réhabilitation réseaux rues des peintres (Manet, Rembrandt, Dali...)		400 000.00€	400 000.00€
185	Révision du Zonage de St Médard d'Eyrans		10 000.00€	10 000.00€
186	Réhabilitation PR RN1113		200 000.00€	200 000.00€
187	Réhabilitation PR Les Agues		70 000.00€	70 000.00€
188	Réhabilitation réseau Avenue Cordon d'Or		340 000.00€	340 000.00€
189	Réhabilitation Rue Girolles ZA La Prade		160 000.00€	160 000.00€
190	AFSB : études		150 000.00€	150 000.00€
191	Portail Arnaudet 2 <sup>ème</sup> partie		360 000.00€	360 000.00€
192	Ext secteur Rambaud reprise refoulement		180 000.00€	180 000.00€
193	Réhabilitation du réseau place Montesquieu et Brédinère		200 000.00€	200 000.00€
194	Extension réseau EU route de la Jaugueyre		190 000.00€	190 000.00€
195	Suppression PR Mirebeau		100 000.00€	100 000.00€
196	Etudes STEP Martillac		10 000.00€	10 000.00€
55	Travaux divers	30 000.00€	409 654.18€	609 654.00€
2183	Matériel de bureau et informatique		5 000.00€	5 000.00€
<b>TOTAL</b>		<b>833 462.64€</b>	<b>2 889 738.85€</b>	<b>3 723 201.49€</b>

\* Restes à réaliser 2022

## Recettes :

	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Evolution
13118 - Subventions équip. Etat	- €	100 000,00 €	
1313 - Subv. Équip Département	- €	55 000,00 €	
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	115 124,24 €	264 749,88 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>115 124,24 €</b>	<b>419 749,88 €</b>	
021 - Virement de section d'exploitation	2 110 723,18 €	2 323 357,15 €	
040 - Opérations d'ordre	804 798,00 €	804 798,00 €	
R001 - Solde année N-1	733 428,33 €	568 712,76 €	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>3 764 073,75 €</b>	<b>4 116 617,79 €</b>	

Compte tenu du solde d'exécution à reporter ainsi que le solde des restes à réaliser, il apparaît un besoin de financement de 264 749.88€.

Le besoin de financement est couvert par le résultat d'exploitation excédentaire de 2022.

## CONCLUSION

**Le budget primitif Assainissement 2023 s'équilibre pour un moment de 7 469 872.94€.**

Les crédits d'investissements ont été budgétisés et planifiés sans prévoir de recours à l'emprunt en 2023.

Il n'est pas, à ce jour, envisagé d'augmenter la redevance assainissement.

En investissement, le syndicat est dans l'attente d'une étude diagnostic qui doit lui permettre de faire une programmation pluriannuelle.

Une étude concernant l'extension à prévoir de la STEP de Martillac va être lancée cette année.

Concernant les travaux envisagés pour le lagunage abordé dans le ROB 2022, d'autres travaux de réhabilitation de réseaux plus urgents ont été programmés.

Fait à Saint Médard d'Eyrans

Jean-André LEMIRE  
Président du SIAEPA